



Session plénière de décembre 2011

Le Conseil culturel de Bretagne émet un avis favorable sur les orientations budgétaires du Conseil régional de Bretagne et souligne l'importance de la Région dans le financement des activités culturelles.

Le Conseil culturel de Bretagne est une chambre consultative chargée de proposer des avis et vœux sur la politique publique de la Région en matière de culture, identité bretonne et rayonnement de la Bretagne. Présidé par Paul Molac, le CCB est composé de 70 représentants issus du monde associatif et institutionnel et de personnalités œuvrant pour le développement de la culture bretonne.

Le Conseil culturel de Bretagne a émis à l'unanimité ce samedi un avis favorable sur les orientations budgétaires 2012 de la Région Bretagne. Le Conseil culturel y soutient la Région dans sa volonté de ne pas se limiter à ses compétences obligatoires et s'interroge sur les implications du vote du CESER sur les orientations budgétaires régionales.

Extrait : « *Le Conseil s'inquiète encore de certains propos visant, sous prétexte d'économies, à réduire le champ d'intervention de la Région. Il sait par expérience que les budgets culturels seront les premiers touchés. Le Conseil estime que l'on ne peut demander à certains de faire des économies pendant que des politiques fiscales avantageuses pour quelques uns renforcent les inégalités et mettent en péril le financement des politiques publiques.*

Le Conseil culturel est tout à fait défavorable à la remise en cause de certaines compétences non obligatoires comme la compétence culture, notamment dans le soutien à la culture bretonne et aux langues de Bretagne, éléments essentiels de son patrimoine immatériel et de son identité, et facteurs de cohésion sociale et de dynamique particulièrement nécessaires pour la Région dans une période où elle a besoin de garder confiance en elle-même pour construire son avenir.

Le Conseil culturel rappelle qu'il s'est déjà exprimé pour demander le transfert de l'État vers la Région des compétences liées à la culture ainsi que l'attribution de la nouvelle compétence politique linguistique, ces deux domaines devenant obligatoires avec les moyens correspondants. La Région pourra ainsi mettre en place les politiques indispensables pour ces deux champs d'action. »

Cet avis du Conseil culturel se complète par des recommandations sur la rénovation des outils issus de la Charte culturelle de 1977 et sur l'actualisation de la politique linguistique régionale, avec la généralisation de la proposition d'enseignement des langues de Bretagne et un vaste plan de formation du nombre d'enseignants nécessaire à la réalisation de ces objectifs. Enfin, le Conseil y appuie la politique touristique régionale basée sur la valorisation du patrimoine breton et les manifestations visant à promouvoir l'image de la Bretagne.

Retrouvez l'intégralité de l'avis sur les orientations budgétaires ainsi que l'avis sur l'appel à projets 2011/2013 culture et jeunesse et le vœu sur la relance du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan sur www.conseilculturel-bretagne.fr.

Contact presse : Aurélie Le Brun - 02 99 27 18 31 - aurelie.lebrun@region-bretagne.fr